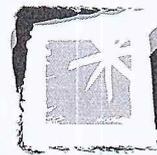


N° DEL/2024-130



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 09 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 2 décembre 2024

PRESENTS (33)

Délégués titulaires (31) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (2) : M. BARDOT Claude, M. LOUCHART Arnauld.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, M. COQUILLAUD Nicolas, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme RIVET Murielle, M. VERBRUGGE Dominique.

Pouvoirs (7) :

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. POP Ion Octavian,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. Jean-Claude BESSEAU,
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,
Mme DUBOCHAUD Patricia a donné procuration à M. TRAËN William,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves.

Secrétaire de séance : Mme Marie FRAYSSE.

Objet : Convention de partenariat avec le Lycée agricole de Neuvic

M. le Président expose au Conseil les termes de la convention de partenariat annexée à la présente délibération.

Un des objectifs du Projet Educatif de la Collectivité est de :

Promouvoir la coéducation en développant et en renforçant des partenariats auprès des acteurs de la jeunesse et des loisirs (écoles, associations, ...).

Dans ce but, il est proposé de mettre en place une convention de partenariat entre le service Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes et l'EPLEFPA Haute-Corrèze - 19160 NEUVIC.

Cette convention permet à des étudiants de BTS GPN (Gestion et Protection de la Nature) de 1^{ère} année d'évoluer dans leur processus de formation en proposant des animations aux enfants et jeunes fréquentant les structures du service Enfance-Jeunesse. Ces animations sont proposées en période périscolaire (les mercredis), réparties sur l'année scolaire et permettront aux enfants du territoire de découvrir la nature au fil des saisons.

Cette convention, mise en place à titre expérimental sur l'année scolaire 2021-2022, et reconduite depuis, continue de présenter un bilan toujours positif par les bénéfices que cet échange apporte tant pour les étudiants que pour les enfants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de partenariat,
- **Autorise** M. le Président à signer la convention ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

POUR : 40
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 10 décembre 2024
Le Président,**


Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26
Charles FERRÉ